

Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
EPCI de 20 à 40 000 habitants en FPU

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ORDINAIRE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Lieu : Salle Garonne – Maison des Services Aux Publics

* * *

L'an deux mille vingt-cinq (2025), le dix (10) avril, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle Garonne de la Maison des Services Aux Publics de La Réole, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

Date de la convocation : 4 avril 2025

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2025

Nombre de conseillers : 61

En exercice : 61

Présents : 40 (37 titulaires + 3 suppléants votants)

Votants : 45 (40 présents + 5 pouvoirs)

* * *

37 titulaires présents : M. André-Marc BARNETT (Maire d'Aillas), M. François GUILLOMON (élu d'Aillas), M. Philippe CAMON-GOLYA (Maire d'Auros), M. Serge ISSARD (Maire de Bagas), M. Bernard PAGOT (Maire de Barie), M. Richard GAUTHIER (Maire de Bassanne), M. Guy DUBOUILH (Maire de Berthez), M. Bernard VINCENTE (Maire de Blaignac), M. Yannick DUFFAU (Maire de Brannens), M. Jean-Louis SAUMON (Maire de Brouqueyran), M. Alain DOUX (Maire de Fossès-et-Baleysac), M. Philippe MOUTIER (Maire de Gironde-sur-Dropt), Mme Graziella CHIAPPA (élue de Gironde-sur-Dropt), Mme Mylène MORIN (Maire de Hure), M. Sébastien GOUDENECHÉ (Maire de Lamothe-Landerron), M. Bruno MARTY (Maire de La Réole), Mme Bernadette COUSIN (élue de La Réole), Mme Camille ESTOURNES (élue de La Réole), M. Vincent GORSE (élu de La Réole), Mme Marie-Françoise MAURIAC (Maire de Les Esseintes), M. Emmanuel GIL (Maire de Loupiac-de-la-Réole), Mme Clara DELAS (Maire de Mongauzy), M. Patrick DEBRUYNE (Maire de Monséjour), Mme Michèle CHOVIN (Maire de Morizès), Mme Christine LEBON (Maire de Noaillac), M. Francis ZAGHET (Maire de Pondaurat), M. Dominique TURBET DELOF (Maire de Puybarban), M. Jacky BRITTON (Maire de Roquebrune), M. Thierry GOURGUES (Maire de Saint-Exupéry), M. Didier LECOURT (Maire de Saint-Hilaire-de-la-Noaille), M. Matthias ROBINE (Maire de Saint-Martin-de-Sescas), M. Stéphane DENOYELLE (Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac), M. Philippe DELIGNE (élu de Saint-Pierre-d'Aurillac), M. Eliam ARDOUIN (Maire de Saint-Sève), M. Philippe MOUTE (Maire de Saint-Vivien-de-Monséjour), M. Henri JOANCHICOY (Maire de Sainte-Foy-La-Longue), M. Patrick MONTA (Maire de Savignac).

* * *

5 titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un autre titulaire : M. Luc SONILHAC (élu de La Réole), absent excusé, a donné pouvoir à M. Bruno MARTY (Maire de La Réole) ; M. Jean-François MORO (élu de La Réole), absent excusé, a donné pouvoir à Mme Bernadette COUSIN (élue de La Réole) ; M. François QUIRIN (Maire de Floudès), absent excusé, a donné pouvoir à M. Richard GAUTHIER (Maire de Bassanne) ; Mme Milouda M'SSIEH (élue de La Réole), absente excusée, a donné pouvoir à Mme Camille ESTOURNES (élue de La Réole) ; M. Christian MALANDIT-SALLAUD (Maire de Saint-Michel-de-Lapujade), absent excusé, a donné pouvoir à M. Philippe MOUTE (Maire de Saint-Vivien-de-Monséjour).

* * *

3 suppléants votants : Mme France GOUDENECHÉ (suppléante de Camiran) en l'absence de M. Bastien MERCIER (Maire de Camiran) ; Mme Christine DARNAUZAN (suppléante de Casseuil) en l'absence de M. François

MERVEILLEAU (Maire de Casseuil) ; M. Aurélien TAUZIN (suppléant de Fontet) en l'absence de M. Serge POUJARDIEU (Maire de Fontet).

* * *

2 titulaires absents excusés et non suppléés : Mme Isabelle SABIDUSSI (élue d'Auros), M. Jérémie GAILLARD (Maire de Caudrot).

* * *

14 titulaires absents non excusés et non suppléés : M. Jean-Michel MASCOTTO (Maire de Bourdelles), Mme Mylène BARRAU (élue de Caudrot), M. Nicolas SENNAVOINE (élu de Caudrot), M. Laurent MAZIERE (élu de Gironde-sur-Dropt), Mme Magali DELEPINE (élue de Lamothe-Landerron), M. Christophe GARDNER (élu de La Réole), Mme Sophie VAULTIER (élue de La Réole), M. Laurent BIGNOLLES-SORBIE (élu de La Réole), M. Alain BREUILLE (Maire de Loubens), M. Pascal LAVERGNE (élu de Monségur), Mme Rebecca BECERRRO-ALVAREZ (élue de Monségur), M. Joël DOUX (Maire de Montagoudin), M. Franck BOULIN (Maire de Saint-Laurent-du-Plan), Mme Myriam BELLOC (élue de Saint-Pierre-d'Aurillac).

* * *

Information : 4 suppléants présents mais non votants : Mme Isabelle BARBE (Bagas), M. Dominique SAINT-ARAILLE (Barie), M. Hervé ARTERO (Noaillac), Mme Chantal ROCHEREAU (Saint-Sève).

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;

Secrétaire de séance : M. Bruno MARTY, Maire de La Réole.

* * *

Compte-rendu des délégations du Conseil au Président : il a été fait état oralement des principales décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire dans le cadre de la délibération DEL 2023-013 du 26 janvier 2023 depuis le dernier Conseil Communautaire ; un tableau synthétique ainsi que l'ensemble des détails et précisions concernant chacune de ces décisions sont disponibles sur demande écrite des élus communautaires auprès du DGS de la CdC. Sont jointes éventuellement les décisions du Président prises au nom de la compétence « urbanisme » de la CdC et en particulier l'exercice ou l'abandon du droit de préemption urbain sur les zones sur lesquelles la CdC est compétente (documents dédiés et joints au présent envoi dématérialisé).

NB : Depuis le dernier Conseil Communautaire, le Président n'a été amené à prendre aucune décision par délégation du Conseil Communautaire concernant le Droit de Préemption Urbain (ou DPU).

Le compte-rendu est adopté sans remarque ni question.

* * *

FINANCES

• Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 :

Monsieur le Président présente l'état fiscal n°1259 portant notification des bases des taxes directes locales pour 2025 et notamment les éléments utiles permettant de déterminer le produit nécessaire à l'équilibre du budget. En préalable au vote du BP 2025, il convient de fixer les taux d'imposition directe locale pour l'année civile 2025 en fonction de l'état 1259 notifié par les services fiscaux qui recense les bases d'imposition prévisionnelles 2025.

Il rappelle la prospective financière présentée lors du débat d'orientations budgétaires 2025 et propose de **maintenir les taux à ceux de l'exercice précédent soit** :

- Taxe sur le foncier bâti (TFB) à **3 %**
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) à **3,76 %**
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) à **26,50 %**

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) à 9,65 %

Le récapitulatif des ressources fiscales 2025 attendue, d'après le vote proposé, est inscrit dans le tableau suivant :

Types de taxes	Bases	Taux	Produit
Cotisation financière des entreprises (CFE)	6 061 000	26,50 %	1 606 165 €
Taxe foncière (bâti) (TFB)	22 099 000	3,00%	662 970 €
Taxe foncière (non bâti) (TNFB)	1 267 000	3,76%	47 639 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	2 004 000	9,65%	193 386 €
TOTAL			2 510 160 €

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10/04/2025 (45 VOIX).

* * *

- **Fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI 2025 :**

Monsieur le Vice-Président rappelle que le produit de la taxe pour la Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations doit être arrêté chaque année par délibération du Conseil Communautaire et qu'elle est plafonnée à 40€/habitant. La taxe GEMAPI est additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et de cotisation foncière des entreprises. Le « produit plafond » pour notre territoire est donc égal à 24 169 habitants (population DGF 2017) multipliée par 40€ soit 966 760€.

Monsieur le Vice-Président propose de fixer le produit attendu de la taxe pour la Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations à 400 000 euros pour l'année 2025, comme pour les années 2022, 2023 et 2024.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10/04/2025 (45 VOIX).

* * *

- **Vote du Budget primitif 2025 – Budget Principal :**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2025 du Budget principal, par section et par chapitre conformément à la note synthétique et à la vue d'ensemble ; et indique que ce budget s'équilibre de la façon suivante :

- **Section de fonctionnement :**

Recettes : 11 615 604,19 €

Dépenses : 11 615 604,19 €

- **Section d'investissement :**

Recettes : 4 045 981,92 €

Dépenses : 4 045 981,92 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du budget principal pour son exercice 2025, dont la balance générale est présentée ci-dessus.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

En réponse à la demande de Serge Issard il est expliqué que les attributions de compensations (AC) sont moins élevées par rapport à l'exercice précédent car le Versement Mobilité que nous percevions et reversions à Sud Gironde Mobilités est désormais collecté directement par SGM, il n'y a donc pas d'incidence sur les AC.

André-Marc Barnett soulève le manque de réunions de la commission économie et estime que notre CDC mériterait d'avoir une commission plus dynamique et notamment d'avoir plus d'informations sur les démarches entreprises.

Bruno MARTY explique qu'il n'est pas possible de réunir la commission pour aborder des projets qui sont encore à l'étude. Il annonce également qu'une journée dédiée aux entreprises sera organisée afin de leur présenter les dispositifs dont ils peuvent bénéficier depuis le classement en FRR. A ce titre, il est rappelé l'importance de prendre dans chaque commune les délibérations d'exonérations fiscales proposées.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 10/04/2025 (45 VOIX).**

* * *

• **Vote du Budget primitif 2025 – Budget annexe Maison de Santé Rurale de La Réole :**

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2025 du Budget Maison de Santé Rurale de La Réole, par section et par chapitre conformément à la note synthétique et à la vue d'ensemble ; et indique que ce budget s'équilibre de la façon suivante :

• Section de fonctionnement :

Recettes : 600 180,30 €

Dépenses : 600 180,30 €

• Section d'investissement :

Recettes : 1 179 781,00 €

Dépenses : 1 179 781,00 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du budget Maison de Santé Rurale de La Réole pour son exercice 2025, dont la balance générale est présentée ci-dessus.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 10/04/2025 (45 VOIX).**

* * *

• **Vote du Budget primitif 2025 – Budget annexe Maison de Santé de Saint-Pierre-d'Aurillac :**

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2025 du Budget Maison de Santé de Saint Pierre d'Aurillac, par section et par chapitre conformément à la note synthétique et à la vue d'ensemble ; et indique que ce budget s'équilibre de la façon suivante :

• Section de fonctionnement :

Recettes : 48 088 €

Dépenses : 48 088 €

- Section d'investissement :

Recettes : 48 088 €

Dépenses : 48 088 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du budget Maison de Santé de Saint Pierre d'Aurillac pour son exercice 2025, dont la balance générale est présentée ci-dessus.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 10/04/2025 (45 VOIX).**

* * *

- Vote du Budget primitif 2025 – Budget annexe Ecopôle :

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2025 du Budget ECOPOLE, par section et par chapitre conformément à la note synthétique et à la vue d'ensemble ; et indique que ce budget s'équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

Recettes : 279 489,17 €

Dépenses : 279 489,17 €

- Section d'investissement :

Recettes : 212 150,27 €

Dépenses : 212 150,27 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du budget ECOPOLE pour son exercice 2025, dont la balance générale est présentée ci-dessus.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 10/04/2025 (45 VOIX).**

* * *

- Vote du Budget primitif 2025 – Budget annexe Bois Majou :

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2025 du Budget Bois Majou, par section et par chapitre conformément à la note synthétique et à la vue d'ensemble ; et indique que ce budget s'équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

Recettes : 374 323,00 €

Dépenses : 374 323,00 €

- Section d'investissement :

Recettes : 65 483,11 €

Dépenses : 65 483,11 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du budget Bois Majou pour son exercice 2025, dont la balance générale est présentée ci-dessus.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.
Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 10/04/2025 (45 VOIX).**

* * *

• **Vote du Budget primitif 2025 – Budget annexe GEMAPI :**

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2025 du Budget GEMAPI, par section et par chapitre conformément à la note synthétique et à la vue d'ensemble ; et indique que ce budget s'équilibre de la façon suivante :

• **Section de fonctionnement :**

Recettes : 517 609,80 €

Dépenses : 517 609,80 €

• **Section d'investissement :**

Recettes : 416 721,64 €

Dépenses : 416 721,64 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du budget GEMAPI pour son exercice 2025, dont la balance générale est présentée ci-dessus.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.
Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 10/04/2025 (45 VOIX).**

* * *

• **Vote du Budget primitif 2025 – Budget annexe Ordures Ménagères :**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2025 du Budget Ordures Ménagères, par section et par chapitre conformément à la note synthétique et à la vue d'ensemble ; et indique que ce budget s'équilibre de la façon suivante :

• **Section de fonctionnement :**

Recettes : 3 839 783,96 €

Dépenses : 3 839 783,96 €

Pas de section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du budget Ordures Ménagères pour son exercice 2025, dont la balance générale est présentée ci-dessus.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.
Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 10/04/2025 (45 VOIX).**

* * *

- **Attribution des fonds de concours communautaires pour 2025 :**

La présente délibération a pour objet d'attribuer un fonds de concours de 10 000 € aux communes suivantes pour leurs projets communaux : Auros, Saint-Martin-de-Sescas, Les Esseintes, Loupiac-de-la-Réole, Montagoudin, Roquebrune et Savignac.

Il s'agit également d'attribuer un fonds de concours complémentaire de 2 000 € aux communes de Saint-Exupéry et Sainte-Foy-la-Longue qui avaient déposé un premier dossier pour bénéficier d'un fonds de concours de 8 000 € en 2024.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 10/04/2025 (45 VOIX).**

* * *

ACTION SOCIALE

- **Attribution des subventions de fonctionnement aux associations à vocation sociale du territoire au titre de l'année 2025 :**

La présente délibération a pour objet de fixer le montant des subventions accordées aux associations suivantes selon les termes du tableau présenté :

ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL – subventions 2025	
NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT EN EUROS
APEFEM	10 000.00
SOLID'AVENIR à La Réole (<u>espace de vie sociale EVS</u>)	7 000.00
PASSERELLE à Monségur (<u>espace de vie sociale EVS</u>)	7 000.00
Planning Familial	5 000.00
Secours Populaire	1 800.00
Resto du coeur	1 200.00
Le 5 bis	1 000.00
Solidarité Paysans	1 000.00
Secours Catholique	500.00
Envole Toit	500.00
Mission Locale Sud Gironde	37 326.00
La septième compagnie en réolais (amicale agents territoriaux de la CdC)	2 000.00
Département de la Gironde (CLIC)	21 151.40

Stéphane DENOYELLE, Vice-Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

Camille ESTOURNES ne prend pas part au vote.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 10/04/2025 (44 VOIX).**

* * *

SPORT

• **Attribution des subventions 2025 aux associations sportives au titre de l'année civile 2025 :**

La présente délibération a pour objet de fixer le montant des subventions accordées aux associations suivantes selon les termes du tableau présenté :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES RECONNUES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE – Année 2025 sur saison 2023-2024	
NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT EN EUROS
LES ARCHERS D'AUROS	807.00
FOOTBALL CLUB DU PAYS AUROSSAIS	793.00
SPORTING CLUB MONSEGURAIS OMNISPORTS – Section Football	769.00
SPORTING CLUB MONSEGURAIS OMNISPORTS – Section Handball	951.00
ELAN GIRONDAIS ATHLETISME	1 755.00
AVIRON REOLAIS	866.00
ECOLE DE JUDO REOLAISE	1 472.00
LA REOLE XIII RUGBY	716.00
STADE REOLAIS RUGBY	1 129.00
BARIE CASTETS BASKET CLUB	1 400.00
FOOTBALL CLUB GIRONDE LA REOLE	1 061.00
AMICALE LAIQUE BASKET	1 145.00
US LAMOTHE FOOTBALL	446.00
SCM TENNIS	917.00
TENNIS CLUB AUROSSAIS	779.00
LA RAQUETTE DES COTEAUX	983.00
TENNIS CLUB LA REOLE	425.00
SQUACH YVON MAU	696.00
RANDONNEURS HAUT ENTRE DEUX MERS	782.00
A.L.R. GYM VOLONTAIRE	858.00
ECOLE DE JUDO REOLAISE – renouvellement du soutien financier relatif à l'organisation de la section sportive Judo au collège de La Réole	5 250.00

Richard GAUTHIER, Vice-Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 10/04/2025 (45 VOIX).**

* * *

CULTURE

• **Attribution des subventions culturelles au titre de l'année 2025 :**

La présente délibération a pour objet de fixer le montant des subventions accordées aux associations suivantes selon les termes du tableau présenté :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES RECONNUES D'INTERET COMMUNAUTAIRE – Année 2025	
NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT EN EUROS
LES DES RANGES	800
FESTIVAL DES MUSIQUES ANCIENNES « Les Riches Heures de La Réole »	2 900
LA TRIBALE DEMARCHE	500
LES SOUS FIFRES DE ST PIERRE	1 500
OPERA DE BARIE	800
TRANSMUSICALE	2 400
VIVACITE	2 500
LES BARIOLES	300
LES FOUS DE BASSANE	300
LES NUITS D'HURE	300
LOUS REOULES	1200
ALPAGA	600
ANIMART	1 000
L'ECRAN REOLAIS	20 000
LA FABRIQUE	3 000
OMCL – BANDE ORIGINALE	18 000
LA PETITE POPULAIRE	3 000
LE 5 BIS *	1 300
ANIMATIONS *	1 000
IDDAC (Pôle Technique et Culturel)	6 000

Didier LECOURT, Vice-Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 10/04/2025 (45 VOIX).**

* * *

QUESTIONS DIVERSES

Francis Zaghet fait un point sur la modification des dotations versées par l'Etat en raison du classement FRR ; sur nos 41 communes seulement 4 y perdent, mais au total on compte quand même un supplément de

257 000 euros sur l'ensemble du territoire.

Francis Zaghet indique que suite au changement d'organisation pour les prochaines élections municipales dans les communes de moins de 1000 habitants, il sera proposé d'aborder ce point lors d'un Bureau des Maires, avec éventuellement des intervenants, pour évoquer les conséquences de cette nouvelle loi.

Emmanuel Gil évoque la fermeture du restaurant Les Quat'Sauces à La Réole et demande si la CDC peut jouer un rôle. Bruno Marty indique avoir rencontré le Président de l'ADAPEI à ce sujet et qu'ils ont déjà visité des bâtiments pouvant accueillir le restaurant et ses salariés. Francis Zaghet précise que ce dossier est suivi par le service économie de la CDC.

Emmanuel Gil indique que le site internet de Sud Gironde Mobilités n'est pas à jour et qu'il n'est donc pas possible de consulter les délibérations et comptes-rendus. Stéphane Denoyelle annonce qu'un responsable communication vient d'être recruté et que la refonte du site fait effectivement partie de ses missions prioritaires.

Emmanuel Gil demande si le projet de réhabilitation de la caserne de pompiers est toujours d'actualité. Bruno Marty répond que c'est en effet une nécessité mais doute que le Département ait les moyens nécessaires pour entreprendre ces travaux.

Emmanuel Gil demande s'il est prévu de construire un terrain de sport synthétique. Francis Zaghet répond que ce projet pourrait être envisagé au prochain mandat mais alerte sur le coût de l'opération et précise que le choix du lieu de ce terrain nécessitera des débats.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses terminées,

La séance est levée à 22h10.

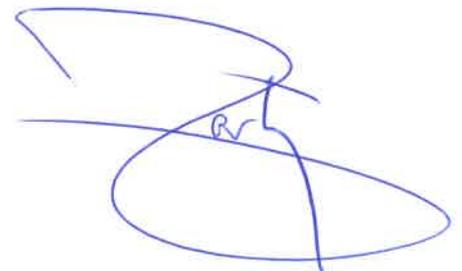
Certifié conforme à l'original,
Au registre sont les signatures des votants,
Pour servir et valoir ce que de droit,
Pour copie au registre des délibérations,

M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud-Gironde



Signature of M. Francis ZAGHET, President of the Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde.

M. Bruno MARTY
Maire de La Réole
Secrétaire de séance



Signature of M. Bruno MARTY, Maire de La Réole and Secrétaire de séance.